

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05090
Numéro SIREN : 812 241 883
Nom ou dénomination : 2A SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2024 sous le numéro de dépôt 3138



Formulaire à déposer
en double exemplaire

- 9 FEV. 2024 3138

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Imprime à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovantes, cocher la case ci-contre Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	Régime réel normal	X
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	---

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ZA SERVICES DE PARIS 30 RUE DE PARIS 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE SIRET 81224188300014		Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Construction de maisons individuelles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	------------------------------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 511
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

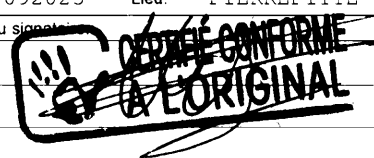
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
-----------------------------------------------------------	----------------------------

ENTITE	Tél:	Tél:
--------	------	------

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 28092023 Lieu: PIERREFITTE-SUR-SEINE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire
			Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------



SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 2A SERVICES 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise : 50 RUE DE PARIS 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET *

8	1	2	2	4	1	8	8	3	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2 		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 667	4 310	1 357	
Immobilisations en cours	AV					
Avances et acomptes	AX					
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	50	50	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	126	126		
TOTAL (II)		BJ	BK	5 842	4 310	1 533
Comptes de régularisation	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 000	8 000	
	Autres créances (3)	BZ	CA	77 884	77 884	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	50	50		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
TOTAL (III)		CJ	CK	85 934	85 934	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	LA	91 776	4 310	87 467



SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

Renvois : 1) Dont droit au bail :	2) Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes :	CP	3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2A SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	20 848	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 511)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)			DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)			DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	628	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 638	
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 855	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	9	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)			EC	61 130
(V)			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	87 467
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	61 998		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	628		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : <u>2A SERVICES</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	122 374	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	122 374	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	122 374
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	25 337	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	28 627	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 777	
	Salaires et traitements *			FY	49 212	
	Charges sociales (10)			FZ	17 859	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	1 889
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	124 701	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(2 327)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(2 327)	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		2A SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	184		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	184		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(184)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	122 374		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	124 885		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(2 511)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21 ^{ter} octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (1.3)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>2A SERVICES</u>										Néant *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9	
INCORP.		TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES		TOTAL III				LN		LO		LP	
CORPORELLES		TOTAL IV				LQ		LR		LS	
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.		TOTAL I				CØ		DØ		D7	
INCORP.		TOTAL II				LV		LW		LX	
CORPORELLES		TOTAL III				NG		NH		NI	
CORPORELLES		TOTAL IV				NJ		NK		NH	
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK		ØL		ØM	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF		
	TOTAL I										
	TOTAL II										
	TOTAL III										
	TOTAL IV										
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										
	TOTAL I										
	TOTAL II										
	TOTAL III										
TOTAL IV											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)											
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III									
CORPORELLES		TOTAL IV									
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		TOTAL I									
CORPORELLES		TOTAL II									
CORPORELLES		TOTAL III</									

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2A SERVICES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise 2A SERVICES Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RF		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	2 421	QI		QJ		QK	4 310
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 421	QV		QW		QX	4 310
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 421	ØP		ØQ		ØR	4 310

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	V9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général <small>avec dotations</small> (NP - NQ - NR)	NW			NY			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>2A SERVICES</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 23 ^{ter} bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2A SERVICES				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	126	UV		UW	126			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	8 000		8 000					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	24 390		24 390					
	État et autres	Impôts sur les bénéfices		VM	6 766		6 766				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 862		15 862				
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	8 196		8 196				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	21 579		21 579					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 090		1 090					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX				VT	86 010	VU	85 884	VV	126	
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	628		628					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 638		13 638						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 271		7 271						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 154		29 154						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 430		10 430					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9		9						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	61 130	VZ	61 130				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le		
2A SERVICES						2023	2023	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 ^{bis})		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 ^e et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				IT				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18			
			- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
				TOTAL I				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WS	2 511			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)				WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH			
			- imposées au taux de 19 %		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				16				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A				
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)				ZN				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY			
	Majoration d'amortissement *				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté) (art. 39-4 bis)	K9	Entreprises nouvelles (ex-sequo)	L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 39-4 bis A)	L5	
		Zone franchisée (art. 39-4 bis C)	QV	Société investissements immobiliers (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 208E)	PA	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 39-4 bis D)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 208F)	PC	Zone franche d'activité (art. 208G)	XC		
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 39-4 bis E)					Zone de développement prioritaire (art. 208H)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS				
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39-4 bis E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis B)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis D)	YB	crances dégagees par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis G)	YJ		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI				
		déficit (II moins I)		XJ	2 511			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	2 511			

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

Désignation de l'entreprise <u>2A SERVICES</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	2 511
Total des déficits restant à reporter (somme K6 - YJ)				YK	2 511
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne W1	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>2A SERVICES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	22 739	AFFECTIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 891)			Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
					Report à nouveau	ZF						
	TOTAL I	ØF	20 848			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		20 848			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES AGIENS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	7 200		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	1 400		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	3 860		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	16 167		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	28 627		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1 564		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	213		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	1 777		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2A SERVICES Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2A SERVICES Néant *

1 Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %	
2 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a et 0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et 0 du CGI) 1	

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	A 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>2A SERVICES</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>2A SERVICES</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01012022</u> et clos le: <u>31122022</u>						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence						GY	/	/	/	/	
Date de cessation						HR	/	/	/	/	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 8 1 2 2 4 1 8 8 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2A SERVICES

ADRESSE (voie) 50 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 93380 VILLE PIERREFITTE-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 81224188300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2A SERVICES

ADRESSE (voie) 50 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 93380 VILLE PIERREFITTE-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2023)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2A SERVICES
Adresse 50 RUE DE PARIS 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2022 . . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire _____ À PIERREFITTE-SUR-SEINE, le 28.09.2023
Signature, _____

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2A SERVICES

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 50 RUE DE PARIS

93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

R.C.S : 812241883

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/04/2023

Le 20/04/2023,
à 11 heures,

Monsieur ABDELOUAHAB AGNAOU, détenant 500 parts sociales,
Monsieur Brahim AGNAOU, détenant 500 parts sociales,

associés de la société **2A SERVICES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

, préside la séance en qualité d'

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **une perte de -2 510,86 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte de -2 510,86 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **20 847,77 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **18 336,91 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **18 336,91 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 159,69 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 18 177,22 Euros

Rappel des dividendes distribués

Aucuns dividendes distribués

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



2A SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 50 RUE DE PARIS

93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
R.C.S : 812241883

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/04/2023 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte** de **-2 510,86** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **20 847,77** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **18 336,91** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **18 336,91** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 159,69 Euros
Au report à nouveau pour un montant de 18 177,22 Euros

Pour copie certifiée conforme

La gérance



2A SERVICES

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 50 RUE DE PARIS

93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

R.C.S : 812241883

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **122 374,31** Euros contre **199 544,70** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de tous travaux de rénovation.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **124 701,17** Euros pour l'exercice, contre **200 706,79** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **28 627,04** Euros au 31/12/2022 contre **54 993,36** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 777,01** Euros au 31/12/2022 contre **2 232,78** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **49 212,19** Euros au 31/12/2022 contre **67 531,57** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **17 858,62** Euros au 31/12/2022 et **32 952,88** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 888,89** Euros au 31/12/2022 contre **6 041,67** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-184,00** Euros au 31/12/2022, contre **-528,90** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-2 510,86** Euros contre une perte de **-1 890,99** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **5 842,25** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **4 309,65** Euros, soit un montant net de **1 532,60** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **3 421,49** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **85 934,07** Euros, contre **87 158,72** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **26 336,91** Euros, contre **28 847,77** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **61 129,76** Euros contre **61 732,44** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **122 374,31** Euros au 31/12/2022, contre **199 344,70** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-2 326,86** Euros, contre **-1 362,09** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **une perte** de **-2 510,86** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **20 847,77** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **18 336,91** Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 159,69 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 18 177,22 Euros
-

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Aucuns dividendes distribués

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PIERREFITTE-SUR-SEINE

Le 20/04/2023

La gérance

